

LE CETIM VOUS RECOMMANDE

Protection sociale au Sud : les défis d'un nouvel élan

Ouvrage collectif

Si les systèmes de protection sociale européens font les frais des réponses publiques à la crise ouverte en 2008, la tendance est inverse au Sud, où un grand nombre d'États ont choisi d'amortir les effets du ralentissement économique en accélérant la mise en place, ou l'élargissement, de leur couverture sociale.

Inspirés des expériences phares du Brésil et de l'Afrique du Sud, les programmes les plus répandus visent le transfert d'allocations modestes aux ménages les plus pauvres, majoritairement exclus du marché du travail formel. Le recul de la grande pauvreté est indéniable dans les régions concernées, mais la couverture demeure réduite à l'échelle planétaire – 75% de la population mondiale n'a pas accès à une protection sociale de base aujourd'hui.

Aiguillée par l'échec anticipé des Objectifs du millénaire pour le développement, une coalition d'agences de coopération internationale ambitionne d'appuyer le mouvement et de généraliser la protection sociale aux régions les plus pauvres. L'initiative mérite d'être saluée. Mais les perspectives en présence divergent. Pour les uns, l'enjeu est bel et bien la mise en place de mécanismes redistributifs, dans une perspective d'élargissement des droits sociaux. Le tournant social des autres est plus suspect, en ce qu'ils y voient surtout un investissement productif dans le « capital humain », une mesure somme toute abordable dans la gestion du « risque social » lié à l'inéluctable libéralisation des économies.

Prix : CHF 20 / € 13, 213 pages, ISBN : 978-2-84950-415-4, Ed. GETRI/Syllepse, 2014. À commander auprès du CETIM.

REJOIGNEZ LE CETIM SUR FACEBOOK ET TWITTER !

COLLECTION PENSÉES D'HIER POUR DEMAIN

Cette collection du CETIM se propose d'offrir au public, jeune en particulier, de courts recueils de textes de divers acteurs qui, hier, furent au coeur de la lutte des peuples pour l'émancipation et dont, aujourd'hui, la pensée s'impose toujours comme de la plus grande actualité.

Thomas Sankara Recueil de textes introduit par Bruno Jaffré

Né en Haute-Volta (Burkina Faso) en 1949, Thomas Sankara s'engage dans une carrière militaire, tout en s'efforçant de rester au contact des réalités vécues par son peuple.

Il est porté à la tête du pays, dont il changera le nom en Burkina Faso (pays des hommes intègres), en 1983, suite à un soulèvement de jeunes officiers, en alliance avec des organisations clandestines marxistes. Il va diriger la révolution « démocratique et populaire », jusqu'à son assassinat en 1987. Il met fin à la corruption, expérimente un nouveau modèle basé sur l'autodéveloppement et fixe comme objectif principal d'améliorer les conditions de vie de son peuple. Trop vite interrompue, la révolution compte cependant de nombreux succès à son actif grâce, entre autres, au charisme, à la clairvoyance de Thomas Sankara, mais aussi à la confiance et à la fierté qu'il avait réussi, par son engagement, à donner à son peuple.

Voix des opprimé-e-s dans les instances internationales, Thomas Sankara est un des leaders révolutionnaires africains les plus connus dont s'inspirent largement aujourd'hui les progressistes africains et du monde entier.

Ce petit livre présente quelques-uns des discours les plus importants de Thomas Sankara, notamment sur la dette, la libération des femmes, les tribunaux populaires de la révolution, la protection de l'environnement, l'émancipation du peuple burkinabè et le développement autocentré.

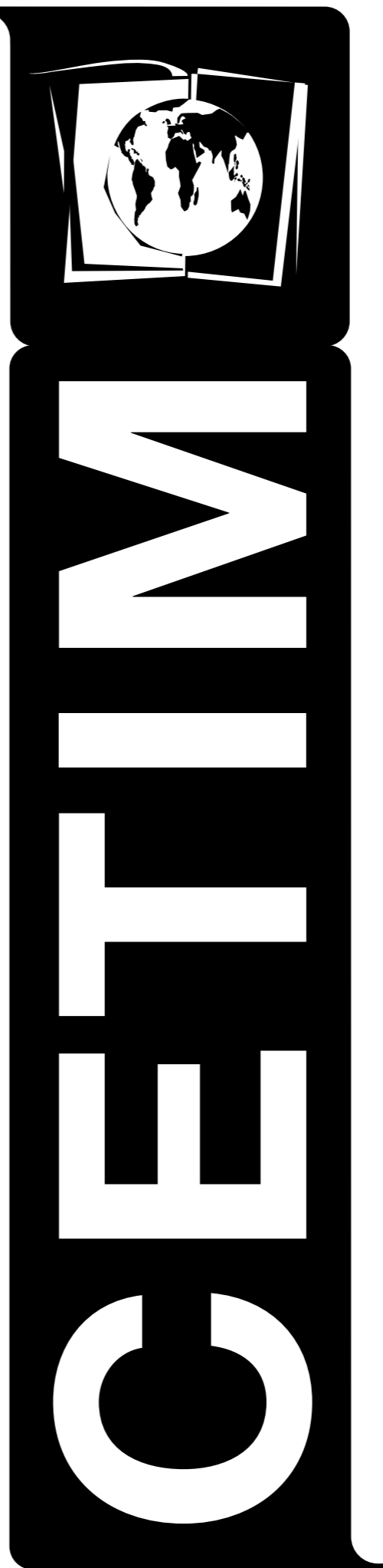
Prix : CHF 11 / € 8,50, 96 pages, ISBN : 978-2-88053-104-1, 2014. Parution prévue en juin 2014. À commander auprès du CETIM.

Mai 2014

Bulletin n° 47
www.cetim.ch
cetim@bluewin.ch
CCP: 12-19850-1
CCP: (Euro) 91-13687-6,
PofichBe, Postfinance, Berne

6, rue Amat,
1202 Genève/Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Third World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo



EDITORIAL

Des victimes et leurs avocats poursuivis pour diffamation et appartenance à une organisation criminelle par une société transnationale (STN). Un juge qui détient des investissements dans cette dernière. Les avocats des victimes qui, dans leur dos, signent un accord avec la dite STN à travers lequel ils s'engagent à lui verser 15 millions de dollars en échange de l'abandon des poursuites à leur encontre. Voilà quelques-uns des derniers rebondissements dans la longue quête de justice aux États-Unis des populations de l'Amazonie équatorienne affectées par les opérations de la compagnie pétrolière Chevron.

En 26 ans d'exploitation pétrolière en Amazonie équatorienne, Chevron a souillé plus de 450'000 hectares d'une des zones de la planète les plus riches en biodiversité, détruisant les conditions de vie et de subsistance de ses habitants, provoquant la mort de centaines de personnes et une augmentation brutale des taux de cancers et autres graves problèmes de santé. Plus de 60 milliards de litres d'eaux toxiques ont été déversés dans les rivières, 880 fosses de déchets d'hydrocarbures ont été ouvertes, et 6,65 milliards de mètres cube de gaz naturel ont été brûlés à l'air libre.

En novembre 2013, la plus haute instance juridique d'Équateur a donné raison aux 30'000 plaignants et confirmé la condamnation en appel de la compagnie américaine à payer 9,5 milliards de dollars de réparations. Mais Chevron refuse de payer. Elle a retiré tous ses actifs d'Équateur et utilise tous les moyens pour discréditer les plaignants et la justice équatorienne. Et la justice des États-Unis, pays dans lequel Chevron a son siège, refuse pour le moment d'entrer en matière.

Le 21 mai 2014, les actionnaires de Chevron ont tenu leur Assemblée générale loin des regards, dans une petite ville perdue au fin fond du Texas. Des manifestations de solidarité avec les victimes ont eu lieu au même moment dans plusieurs pays, et à Genève notamment. Aux quatre coins du monde, les populations affectées par les activités de Chevron se mobilisent pour obtenir justice et réparation. Ils ont rédigé une déclaration conjointe que nous reproduisons dans ce bulletin. Nous vous invitons à la faire signer par votre organisation et dans votre réseau.

Ce cas, mieux que n'importe quel autre, illustre l'impunité des STN et la difficulté à les tenir responsables de leurs agissements à l'étranger !

DÉCLARATION DES PEUPLES VICTIMES DE CHEVRON

Nous reproduisons ci-après la Déclaration des peuples victimes des pratiques de Chevron dans le monde. Le texte original en espagnol fait foi. N'hésitez pas à la faire signer par votre organisation et dans votre réseau et à nous la renvoyer au CETIM. Vous pouvez aussi la signer en ligne depuis www.antichevron.com ou la renvoyer à info@antichevron.com.

Nous en profitons pour vous signaler que deux représentants des populations affectées par Chevron en Équateur seront présents du 23 au 27 juin 2014 à Genève pour participer à une semaine de mobilisation sur les sociétés transnationales et à une série d'événements publics dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés (voir notamment « STN : ça bouge à l'ONU ! »).

DÉCLARATION DES PEUPLES VICTIMES DE LA MULTINATIONALE PÉTROLIÈRE CHEVRON DANS LE MONDE

L'Union des victimes des Opérations Pétrolières de Chevron-Texaco (La Unión de Afectados por las Operaciones Petroleras de Chevron-Texaco - UDAPT) en **Équateur** ; la Confédération Mapuche de Neuquén, **Argentine** ; les Communautés de Richmond en **Californie, Etats-Unis** (Richmond Progressive Alliance, Asian Pacific Environmental Network & Gayle McLaughlin, Maire de Richmond) ; les Communautés du Delta du Niger, **Nigeria** ; (Environmental Rights Action/Friends of the Earth Nigeria & Kebekache Women Development and Resource Centre) ; les Communautés de la Région de Vaslui, **Roumanie**.

NOUS CONSIDÉRONS QUE :

Dans chacun de nos territoires respectifs, nous avons été victimes des abus de la multinationale pétrolière ; nous avons été confrontés à la destruction de l'environnement résultant du comportement irresponsable de l'entreprise ; nos peuples ont subi la mort et la maladie ; nos droits individuels et collectifs ont été violés ; nous avons même été qualifiés de délinquants pour avoir élevé notre voix pour protester.

Historiquement, l'avarice et la soif insatiable de profits de Chevron a primé sur la sécurité publique,

les droits des citoyens et le respect de la Nature. Plus récemment, Chevron a mis en place une série de mesures systématiques d'« exonération de responsabilité » grâce à laquelle la compagnie pétrolière exploite, pollue, endommage et s'enrichit sans jamais répondre de ses actes.

Dans des pays comme l'Argentine ou la Roumanie, Chevron est devenu le fer de lance de l'exploitation de gisements non conventionnels, au travers de la technique controversée de la fragmentation pour exploiter le gaz de schiste, technique qui augmente de manière notable les risques de pollution de nos territoires et contamine irrémédiablement l'eau des nappes phréatiques. Chevron a été le promoteur de cette exploitation en accord avec les gouvernements qui ont réprimé les protestations légitimes des populations, en violant nos droits collectifs.

L'assemblée Générale annuelle des actionnaires de Chevron, au cours de laquelle les directeurs transmettent les informations relatives à la situation financière de l'entreprise et à son apparente solidité (produit de sa systématique irresponsabilité), aura lieu au milieu du désert du Texas, loin des communautés, des activistes, de la presse et de toute autre personne susceptible de déranger sa richesse et son pouvoir. Chevron tente de se cacher. Seul son président directeur général, John Watson, aura droit à la parole.

Nous sommes des centaines de milliers de personnes victimes de Chevron, en Equateur, au Nigeria, aux Etats-Unis, en Argentine, en Roumanie et dans d'autres pays. Ce nombre augmente de jour en jour, à cause du modus operandi de l'entreprise, qui systématiquement viole les droits de l'Homme et de la Nature partout où elle agit, en refusant, a posteriori, de nettoyer les territoires pollués et contaminés, attitude qui constitue une violation de nos droits.

NOUS NOUS UNISSONS ET DÉCLARONS D'UNE SEULE VOIX QUE :

Nous refusons les pratiques abusives et irresponsables de Chevron Corporation à travers le monde.

POUR APPUYER FINANCIÈREMENT LE CETIM :

**IBAN CH25 0078 8000 L075 0165 5
SWIFT/BIC BCGEGHGGXXX**



de travail intergouvernemental pour développer et adopter un instrument contraignant concernant les STN. Les pays en développement craignent en particulier de perdre des investissements étrangers et de voir les STN quitter leur pays.

Laissez-moi souligner un point important ici : avoir une convention ou un instrument contraignant est précisément la meilleure protection contre cette menace parce que cela garantit que les mêmes standards et les mêmes régulations seront appliqués partout. Par conséquent, les STN ne pourront pas jouer les pays les uns contre les autres et elles n'auront tout simplement pas d'autres choix que de s'adapter, et comme souligné par certains experts hier, elles continueront à faire d'énormes profits.

DROIT À L'ALIMENTATION : O. DE SCHUTTER PASSE LE TÉMOIN

M. Olivier De Schutter a présenté devant le Conseil des droits de l'homme en mars son dernier rapport en tant que Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. Mme Hilal Elver (Turquie) a été nommée pour le remplacer à ce poste. Nous reproduisons ci-dessous la déclaration orale présentée par le CETIM conjointement avec la FIMARC, pour rendre hommage à son travail et à son engagement en faveur du droit à l'alimentation et des droits des paysans.

Déclaration du CETIM au Conseil des droits de l'homme, mars 2014

Le CETIM et la FIMARC (Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques) souhaitent tout d'abord rendre un vibrant hommage à M. Olivier de Schutter pour ses contributions à la mise en oeuvre du droit à l'alimentation. Durant ses six années de mandat, M. de Schutter a étudié divers aspects du droit à l'alimentation, allant des modes et conditions de production à la commercialisation des produits alimentaires, et a fait des recommandations importantes qui constituent en quelque sorte une feuille de route pour les États dans la lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde. Il a également démontré le rôle irremplaçable de l'agriculture paysanne et familiale dans la réalisation du droit à l'alimentation. Il a défendu

la nécessité de l'adoption d'une Déclaration sur les droits des paysans. Il a par ailleurs attiré l'attention des États et d'autres acteurs sur les dangers que font peser certaines politiques mises en œuvre actuellement sur le droit à l'alimentation et l'approvisionnement en aliment. A ce propos, on peut mentionner la production des agrocarburants, les OGM, l'instrumentalisation du droit à la propriété intellectuelle par des sociétés transnationales de semences ou les accaparements de terre à grande-échelle.

Malgré l'engagement solennel des États en faveur du droit à l'alimentation et de la biodiversité, nous ne constatons malheureusement pas de changement fondamental des politiques dans le domaine agricole et/ou de la production alimentaire. En effet, la réforme agraire, consacrée pourtant dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, n'est toujours pas à l'ordre du jour dans la plupart des pays. Au contraire, nous assistons, au niveau mondial, à la concentration des terres fertiles entre les mains d'une petite minorité. Le monopole des sociétés transnationales agroalimentaires sur la chaîne alimentaire se renforce de plus en plus. La production des agrocarburants est présentée comme une alternative à l'énergie fossile alors que leurs méfaits sur l'environnement et le droit à l'alimentation ne sont plus à démontrer. La destruction et l'interdiction des semences traditionnelles menacent la survie même de l'humanité. Le manque de soutien aux producteurs familiaux est criant alors que des subsides sont octroyés aux entités industrielles qui pourtant, par leur mode de production, détruisent non seulement l'environnement mais aussi les marchés locaux. Les déplacements forcés des paysans et les conditions de travail frisant l'esclavage des travailleurs agricoles sont toujours d'actualité. Les spéculations boursières sur les produits alimentaires se poursuivent et se généralisent... La liste est longue.

Le CETIM et la FIMARC sont engagés de longue date pour la promotion et la protection du droit à l'alimentation. Ils sont également engagés dans la défense de l'agriculture paysanne et familiale. Aujourd'hui, cette paysannerie est menacée de disparition alors que c'est elle qui nourrit le monde et qui garantit le modèle de développement alternatif et durable. L'Assemblée générale de l'ONU a proclamé 2014 Année internationale de l'agriculture familiale. Le Conseil des droits de l'homme a entamé l'an dernier des négociations sur un projet de Déclaration sur les droits des paysans. L'adoption dudit projet est une étape importante dans la reconnaissance des paysans familiaux et constituerait un rempart contre les violations des droits humains dont ils sont victimes. C'est pourquoi, nous appelons tous les États à soutenir ce processus.

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES : ÇA BOUGE À L'ONU !

Une initiative des gouvernements équatorien et sud-africain, appuyés par 85 États, remet à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme la question du contrôle des activités des sociétés transnationales (et de leur impact sur les droits humains) par un instrument juridique international contraignant. Une résolution devrait être présentée en juin cette année pour créer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer des normes contraignantes.

Un long cheminement. Le CETIM s'était fortement impliqué sur cette question, aux côtés de l'Association américaine de juristes (AAJ) notamment, au sein de l'ancienne Commission des droits de l'homme (prédécesseur du Conseil des droits de l'homme). Nos deux organisations avaient en particulier contribué à la création en 1998 d'un Groupe de travail sur les sociétés transnationales (STN) au sein de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (organe d'experts de la Commission) et elles s'étaient activement impliquées dans ses travaux. Ce processus avait débouché sur l'élaboration et l'adoption par consensus à la Sous-Commission d'un projet de Normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises, en 2003.

Malheureusement, ce projet de normes contraignantes a été enterré par la Commission des droits de l'homme en 2005 et en lieu et place elle a décidé de nommer un Représentant spécial du Secrétaire général sur les STN, M. John Ruggie, avec un mandat très restrictif.

En juin 2011, à la fin de son mandat, M. Ruggie a présenté au Conseil des droits de l'homme ses « Principes directeurs relatifs aux entreprises et droits de l'homme ». Ces principes volontaires et leur application est en résumé laissée au bon vouloir des STN.

Le Conseil des droits de l'homme a adopté par consensus ces principes et a décidé de créer un Groupe de travail avec pour mandat principal de les promouvoir. Un Forum annuel a également été établi. Il a tenu sa première session en décembre 2012 et permet une participation directe des STN et des autres entreprises. Celles-ci l'utilisent désormais comme une vitrine pour promouvoir leurs « bonnes pratiques » en matière de droits humains.

Le CETIM a durant toutes ces années dénoncé cette mascarade et démontré, à travers la présentation de nombreux cas et études au Conseil des droits de l'homme, l'incapacité des codes de conduite volontaires à permettre un contrôle efficace des sociétés transnationales et à garantir l'accès à la justice pour les victimes de leurs activités.

85 États en faveur d'un instrument contraignant. En septembre 2013, l'Équateur a présenté au Conseil des droits de l'homme, au nom d'un groupe de 85 États (Groupe africain, Groupe arabe, Pakistan, Sri Lanka, Kirghizistan, Cuba, Nicaragua, Bolivie, Venezuela et Pérou), une déclaration en faveur d'un instrument juridiquement contraignant. Ces États affirment notamment que « le nombre croissant de cas d'abus et de violations des droits humains commis par les sociétés transnationales, nous rappelle la nécessité d'avancer vers un cadre juridiquement contraignant pour réguler le travail des sociétés transnationales et offrir protection, justice et réparation aux victimes ». La déclaration reconnaît que l'approbation des Principes directeurs par le Conseil des droits de l'homme en juin 2011 « a été un premier pas, mais [que] sans un instrument juridiquement contraignant, il restera seulement cela : un premier pas sans aucune autre conséquence ». Des centaines d'organisations de la société civile ont depuis pris position en faveur de cette initiative au Conseil des droits de l'homme. La campagne en faveur de normes internationales contraignantes pour les STN est relancée !

Une résolution devrait être présentée par l'Équateur et l'Afrique du Sud au Conseil des droits de l'homme de juin 2014 pour créer un groupe de travail intergouvernemental avec pour mandat d'élaborer et d'adopter un instrument international contraignant pour contrôler les activités des STN et leurs impacts sur les droits humains.

Préparer le terrain pour un instrument contraignant. Ces deux pays ont co-organisé les 11 et 12 mars 2014, durant la session du Conseil des droits de l'homme, un séminaire intitulé « Droits humains et sociétés transnationales : préparer le terrain pour un instrument légalement contraignant ».

M. Brent Wilton, Secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs s'est retrouvé bien seul à affirmer que « les Principes directeurs ont été très efficaces pour sensibiliser les entreprises à la nécessité de respecter les droits humains » et que « la plupart des entreprises respectent les droits humains et les lois nationales ». La grande majorité des intervenants ont en effet pris position en faveur d'un nouvel instrument contraignant.



M. Martin Khor, Directeur du South Centre, a commencé par rappeler que les STN, en tant qu'acteurs dominants de l'économie mondiale, « ont un énorme impact sur les droits humains » et « qu'au-delà des cas individuels, elles ont également un impact systémique ».

M. Khor a mis en évidence « l'asymétrie au niveau du système international » : « les STN ont des droits protégés par des normes contraignantes (traités, traités de libre échange, traité d'investissements, etc.) et de forts mécanismes d'application, elles peuvent poursuivre en justice les États même au-delà des juridictions nationales, mais parallèlement on ne dispose que d'instruments non-contraignants, de codes de conduite et de directives volontaires, dépourvus de mécanismes d'application, pour assurer le respect de leurs obligations ».

Il a relevé que ce sont surtout les États faibles et pauvres qui souffrent de cette situation. « Seuls les États puissants sont capables de réguler, de contrôler les activités des STN et de les tenir responsables des dommages causés, mais la plupart des États n'en sont pas capables ».

M. John Knox, Expert indépendant des Nations Unies sur les droits humains et l'environnement, a reconnu qu'il existe une faille dans le système des droits humains et qu'un traité pourrait aider à clarifier les obligations extraterritoriales des États par rapport aux agissements de « leurs » STN dans d'autres pays.

M. Alfred de Zayas, Expert indépendant des Nations Unies pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, a regretté que « trop souvent les instruments volontaires et les déclarations non-contraignantes restent des vœux pieux, n'apportent qu'un soutien de façade à la cause des droits humains mais aucun progrès réel n'est jamais atteint ». Il a relevé qu'« un ordre international équitable aurait eu besoin des Principes directeurs il y a 50 ans et que le moment est maintenant venu d'aller de l'avant et de leur donner une plus grande force contraignante ».

Enfin, M. Cephias Lumina, Expert indépendant des Nations Unies sur la dette extérieure et les droits humains a suggéré que l'expérience que nous avons eu avec la crise financière démontre que l'on ne peut pas compter sur les STN pour s'auto-réguler. « Or, les Principes directeurs sont basés sur cette idée d'auto-régulation, avec aucunes sanctions prévues en cas de non-respect. Et c'est précisément la raison pour laquelle ils ont été acceptés par les STN ».

Mobilisation de la société civile et des mouvements sociaux. Une résolution devrait donc être présentée devant le Conseil des droits de l'homme en juin. Nous savons déjà que la plupart des États occidentaux vont s'y opposer. Par ailleurs, le soutien des 85 États du Sud qui ont co-signé la déclaration en septembre demande à être confirmé. En effet, c'est une chose que de co-signer une déclaration orale mais s'en est une autre que de soutenir une résolution et de voter en sa faveur. De plus, le lobby des STN est déjà à l'œuvre et met la pression sur les pays afin qu'ils ne soutiennent pas l'initiative. Les STN essaient de convaincre les États de la valeur des codes de conduite volontaires et agitent devant les pays en développement la menace d'une fuite des investissements étrangers.

Une importante mobilisation de la société civile et des mouvements sociaux est donc nécessaire pour gagner ce vote. C'est un moment historique et peut être notre unique opportunité d'obtenir un traité international dans un futur proche. Le CETIM s'engage fortement dans cette campagne aux côtés de la Campagne globale pour le démantèlement du pouvoir des STN (stopcorporateimpunity.org), réseau qui regroupe plus de 100 organisations et mouvements sociaux engagés contre l'impunité des sociétés transnationales. Une alliance plus large en faveur d'un traité contraignant a également été constituée et regroupe des organisations comme FIAN, la Commission internationale des juristes (ICJ), les Amis de la Terre (FoE) ou le Réseau sur les droits économiques, sociaux et culturels (ESCR-Net). Une déclaration commune a été élaborée pour appuyer le processus. Elle a déjà été signée par plus de 250 organisations. N'hésitez pas à la faire signer par votre organisation. Vous pouvez le faire en ligne sur www.treatymovement.com.

La déclaration appelle notamment à l'élaboration d'un traité international sur la responsabilité des STN en matière de droits humains qui exige des États « de surveiller et réglementer les activités des sociétés transnationales relevant de leur juridiction, y compris lorsqu'elles agissent en dehors de leur territoire national, en vue de prévenir l'apparition de violations des droits humains dans le cadre de leurs opérations ». Le traité international devrait également prévoir « une responsabilité juridique pour leurs actes ou leurs omissions qui provoquent des violations des droits humains » et garantir l'accès à la justice pour les victimes de leurs activités. Le traité international devrait aussi prévoir « un mécanisme international de surveillance et de contrôle » et garantir la « protection des victimes, des lanceurs d'alerte et des défenseurs des droits humains qui cherchent à prévenir, mettre au jour ou assurer la responsabilité des STN en cas d'abus ».

Le CETIM, conjointement avec la Campagne globale pour le démantèlement du pouvoir des STN, va soumettre au Conseil des droits de l'homme plusieurs déclarations écrites présentant des cas de violations des droits humains impliquant des STN démontrant la nécessité d'un traité international contraignant. Ces cas concernent les activités de Chevron en Équateur, Shell au Nigeria, Glencore/Xstrata aux Philippines, Coca Cola en Colombie et Pacific Rim/Oceana Gold Company au Salvador. Ces mêmes cinq cas seront également présentés durant une conférence parallèle au Conseil des droits de l'homme et une conférence publique en ville de Genève le mardi 24 juin. Des représentants des populations affectées pour les cinq cas concernés seront présents et témoigneront des violations de droits humains subies et des problèmes rencontrés lors de leur quête de justice.

La semaine du 23 au 27 juin 2014 sera donc une importante semaine de mobilisation sur les STN. Mis à part la conférence parallèle à l'ONU et la conférence publique en ville de Genève, il y aura également le lundi 23 juin une session du Tribunal permanent des peuples qui examinera les cinq cas précités ainsi que d'autres cas concernant des violations de droits humains commises par les STN, ainsi qu'une grande manifestation populaire contre l'impunité des STN et en faveur d'un traité international contraignant, le mercredi 25 juin, qui partira de la Place des Nations à 18h, et réalisera une visite guidée de la Genève des sociétés transnationales.

Nous reproduisons ci-après la déclaration orale présentée par le CETIM lors du séminaire sur les STN et les droits humains.

Déclaration du CETIM au Séminaire sur les STN et les droits humains, mars 2014

Merci M. l'Ambassadeur. Le CETIM est une organisation basée à Genève qui a été fondée il y a quarante ans pour promouvoir un système international plus équitable et des relations Nord-Sud plus justes. Depuis sa création, il est activement engagé dans la promotion des droits humains, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, et du droit au développement. Il fonctionne comme une interface entre les organisations de la société civile et les mouvements sociaux dans les pays du Sud et les mécanismes de protection des droits humains des Nations Unies à Genève.

Depuis plus de trente ans, le CETIM suit le débat

à l'ONU sur la responsabilité des sociétés transnationales et il a effectué un grand nombre de recherches et de publications à ce sujet. Nous avons été témoin de la montée en puissance des STN et en parallèle, du démantèlement et de l'échec de toutes les tentatives aux Nations Unies de sérieusement surveiller et contrôler leurs activités. L'ère néolibérale a engendré une augmentation dramatique du pouvoir et des droits dont jouissent les STN pendant que les quelques obligations et régulations qui existaient au niveau international ont été démantelées et sont maintenant extrêmement faibles. Nous faisons actuellement face à une situation d'impunité. Les violations massives des droits humains commises par les STN restent impunies, en particulier lorsqu'elles ont lieu dans des pays en développement, et le manque de régulation pose des problèmes systémiques, comme l'a démontré la récente crise économique.

Le Conseil des droits de l'homme a une énorme responsabilité. Ce qu'il a fait jusqu'à maintenant ne suffit pas. Le groupe de travail sur les entreprises et les droits humains est la seule procédure spéciale qui ne peut pas recevoir de communications sur des violations des droits humains commises. En ce qui concerne les Principes directeurs, au-delà de leur contenu, le problème est qu'ils ne sont que des principes directeurs, et donc qu'ils ne sont pas contraignants, sont volontaires et ne prévoient aucunes sanctions. Il serait illusoire de croire que nous pourrions contrôler les plus puissants acteurs actuels de l'économie mondiale avec des codes de conduite volontaires et des normes non-contraignantes. C'est précisément pour cela que les STN les soutiennent. Mais quand il s'agit de protéger leurs droits et leurs intérêts, ils recourent à des normes contraignantes, des traités de libre échange, des traités d'investissement, des tribunaux d'arbitrage et de forts mécanismes d'application.

Le temps est maintenant venu de corriger cette asymétrie ! Nous voudrions donc féliciter les gouvernements de l'Équateur et de l'Afrique du Sud pour avoir pris l'initiative de relancer la proposition en faveur de normes contraignantes pour contrôler les activités des STN et leurs impacts sur les droits humains. Vous pouvez compter sur notre plein soutien et sur le soutien d'un très grand nombre de mouvements sociaux et d'organisations de la société civile à travers le monde. Ce n'est pas une tâche facile que nous avons face à nous mais si elle aboutit elle peut potentiellement contribuer à améliorer les conditions de vies et mieux protéger les droits humains de millions de personnes à travers le monde.

Les pays vont faire à de fortes pressions afin qu'ils ne soutiennent pas la proposition d'établir un groupe



En particulier, nous condamnons :

- La soumission des droits humains et de l'environnement aux intérêts économiques ;
- Les ravages de centaines de milliers d'hectares de terre et de milles marins dus aux opérations irresponsables et ambitieuses de l'entreprise ;
- La pollution intentionnelle des sources d'eau, qui prive des centaines de milliers de personnes de leur droit à la santé et à un environnement sain ;
- L'anéantissement de peuples indigènes ancestraux et la discrimination envers les habitants des territoires où elle opère ;
- Le non-respect et la non-reconnaissance des droits des femmes et des enfants ;
- Les pratiques irresponsables provoquant des maladies respiratoires et du système reproductif ainsi que des cancers touchant des milliers d'enfants, jeunes, adultes et anciens ;
- La violation du droit à l'autodétermination des peuples par la promotion de la technique contestée du fracking pour l'exploitation de gisements non conventionnels ;
- L'utilisation des forces militaires pour la sécurité privée de l'entreprise, y compris la violence contre les citoyens ;
- Le non-respect et les abus des droits des travailleurs au bénéfice de la productivité de l'entreprise ;
- Le non-respect des systèmes juridiques nationaux et internationaux avant, pendant et après ses opérations, avec l'objectif de maximiser ses profits aux dépens des droits des peuples et de se décharger de ses responsabilités ;
- L'abus des principes du droit des sociétés, l'entreprise se dissimulant derrière des douzaines de filiales pour fuir ses responsabilités ;
- Le gaspillage d'innombrables ressources économiques pour réhabiliter son image au lieu de les investir dans la réparation des droits qu'elle a bafoué ;
- L'abus de sa puissance économique et politique pour faire taire la voix de ceux qui réclament que l'entreprise assume ses responsabilités.

NOUS VOUS INVITONS :

A participer activement à la Journée internationale Anti Chevron, le mercredi 21 mai 2014, pour que le monde se joigne aux messages et aux actions publiques condamnant les mauvaises pratiques de Chevron Corporation.

A élever ensemble notre voix pour que, peu im-

porte où Chevron Corporation se cache, ses dirigeants et ses actionnaires entendent que :

- Nous ne tolérons pas l'irresponsabilité et l'indifférence de l'entreprise face aux dommages qu'elle a occasionné dans nos territoires ;
- Nous ne permettrons pas qu'elle se décharge de ses responsabilités en accusant les gouvernements locaux ou des tiers ;
- Chevron doit payer pour la pollution et les ravages causés à l'environnement et aux écosystèmes terrestres et marins ;
- Nous exigeons le respect de droit à l'autodétermination des peuples qui refusent l'utilisation du fracking et d'autres technologies polluantes dans leurs territoires ;
- Nous exigeons le respect des peuples et communautés indigènes des territoires où elle opère ;
- Nous exigeons le respect pour les enfants, jeunes, adultes et anciens, tant pour les femmes que pour les hommes ;
- Nous exigeons le respect des travailleurs ainsi que des conditions optimales et dignes pour l'exercice de leur fonction ;
- Nous exigeons l'accomplissement des obligations imposées par les systèmes judiciaires des pays où elle opère et entretient des conflits ouverts ;
- Nous exigeons que Chevron Corporation, à travers sa direction ou ses filiales, réponde de son patrimoine pour les dommages qu'elle a causés dans le monde
- Nous n'abandonnerons pas nos luttes tant que Chevron Corporation n'aura pas modifié ses pratiques, assumé ses responsabilités et satisfait aux règles de la responsabilité des entreprises ;
- Nous ne consommerons pas et ne négocierons pas des produits qui portent la marque Chevron.

QUI SOMMES-NOUS ?

Par ses publications et son travail à l'ONU, le CETIM dénonce le maldéveloppement généralisé dont les dimensions sont tout autant économiques et sociales qu'écologiques, et entend contribuer au rassemblement des débats critiques qui émanent de la société civile, au Nord comme au Sud. Le CETIM met particulièrement en exergue les questions du respect, de l'application et de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement.